

Association des Ingénieurs Territoriaux de France
4^{ème} Rencontres Régionales de l'Ingénierie Territoriale
Région Est

" Échelles communales à régionale: l'ingénierie territoriale sur tous les fronts "
CHAUMONT 28-29 septembre 2017

**Démarche scientifique et collaborative nécessaire dans l'élaboration d'une
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**

Luc SAVONNET
Architecte du Patrimoine - Urbaniste



• Contexte et objectif de l'AVAP

- un patrimoine déjà reconnu
- une forte volonté communale

• Une méthode au service de la démarche patrimoniale

- un diagnostic partagé
- de la protection à la mise en valeur
- un outil de gestion renouvelé



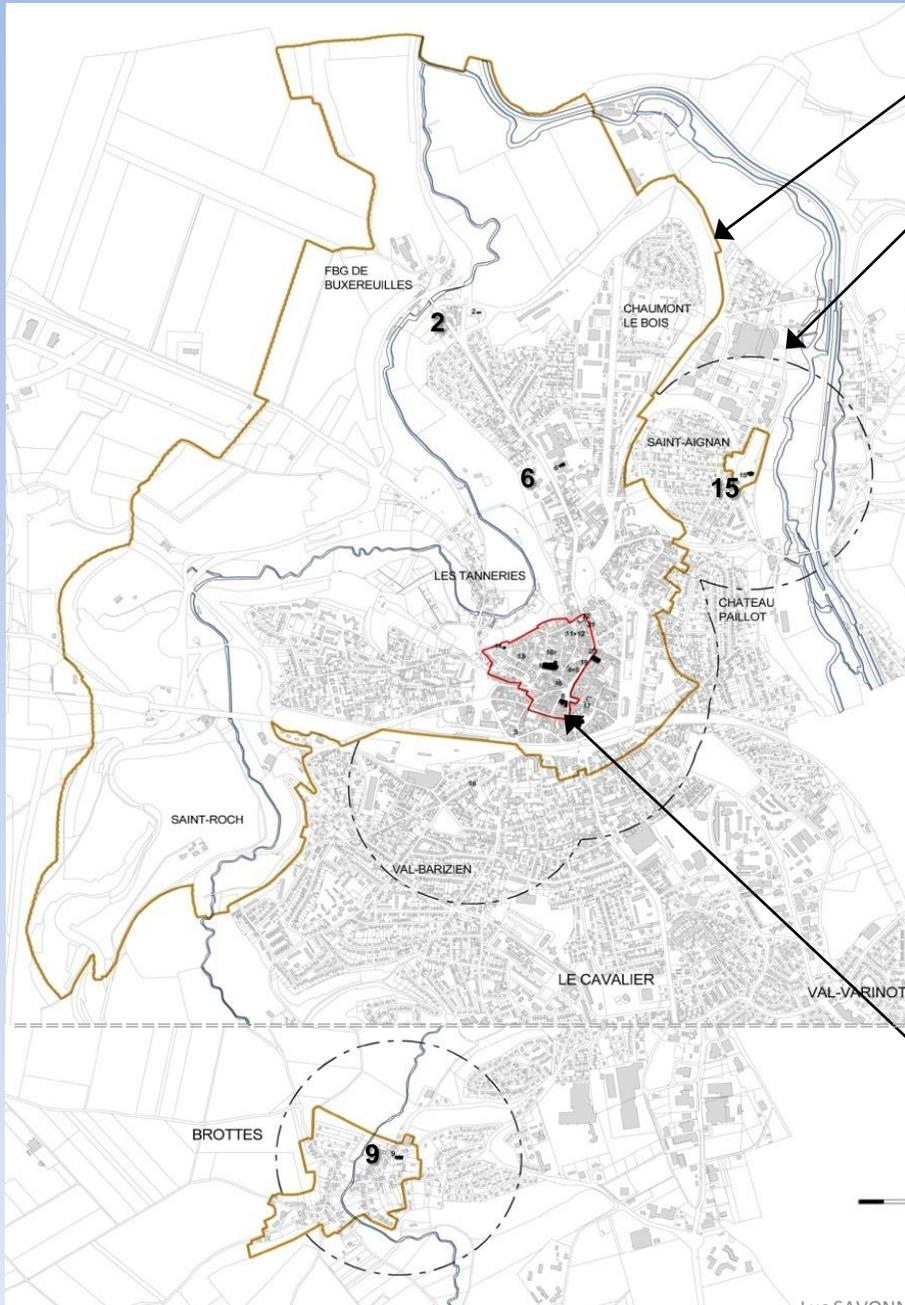
Contexte et objectif de l'AVAP

- Un patrimoine déjà reconnu
- Une forte volonté communale



Un patrimoine déjà reconnu

22 Monuments Historiques et une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager



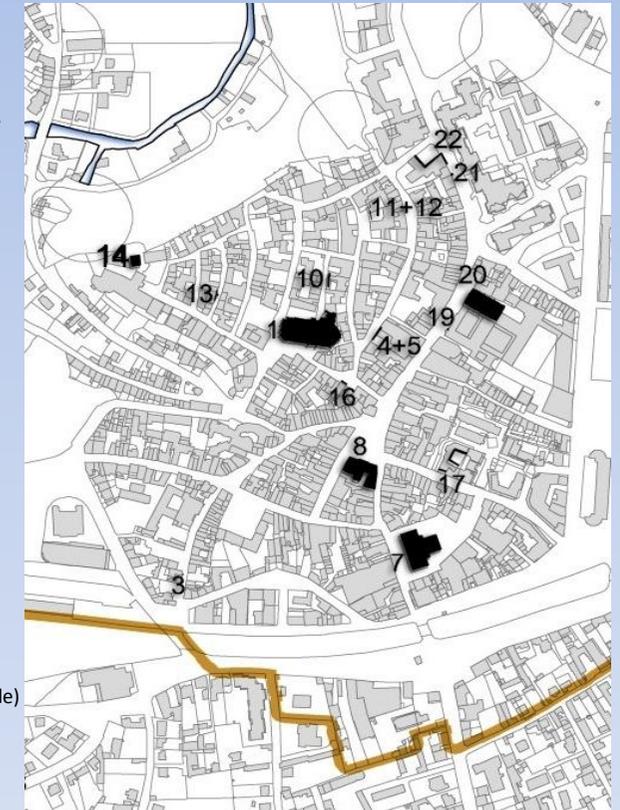
PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP
(ZPPAUP créée en 1995)

ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

MONUMENTS HISTORIQUES

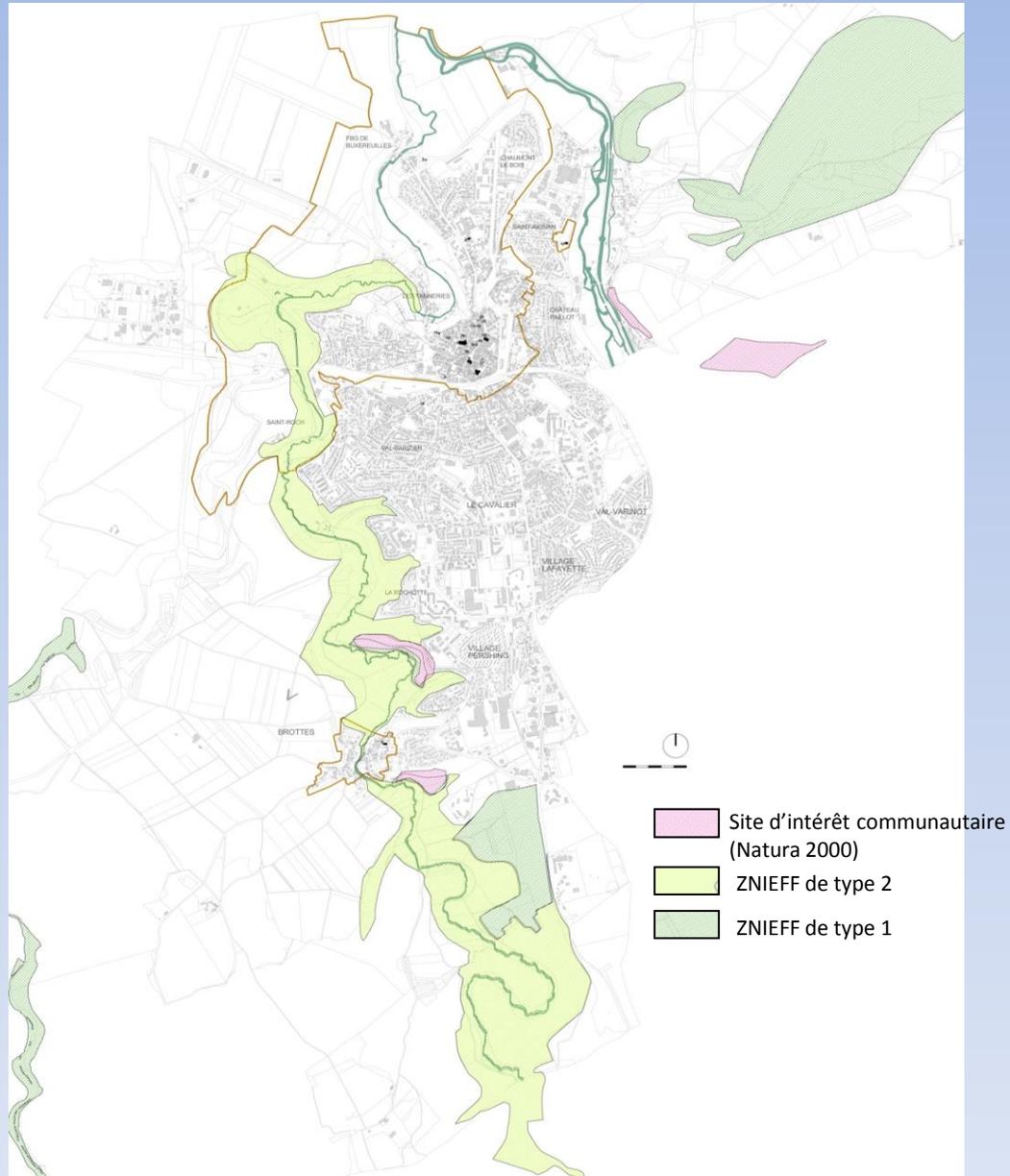
1. Basilique Saint-Jean-Baptiste
2. Chapelle Notre-Dame-en-son-Assomption de Buxereuilles
3. Immeuble 30 rue Félix Bablon (statue et niche)
4. Immeuble 6bis rue Edmé Bouchardon (portail)
5. Immeuble 8 rue Edmé Bouchardon
6. Hôpital Avenue Carnot
7. Marché couvert Rue Georges Clemenceau
8. Hôtel de ville 10 place de la Concorde
9. Église Saint-Martin de Brottes Rue de l'Église (portail)
10. Maison 4 rue du Four
11. Hôtel 14 rue Girardon (porte)
12. Hôtel 16 rue Girardon (porte)
13. Maison 3 rue Jean Gouthière
14. Château de Chaumont Rue Hautefeuille (donjon)
15. Église Saint-Aignan Route de Neuchâteau
16. Immeuble 9 rue Saint-Jean
17. Immeuble 15 rue Jules Tréfousse
18. Croix Gratien 11 rue du Val Barizien
19. Fontaine Bouchardon 46 rue Victoire-de-la-Marne
20. Collège des Jésuites 48 rue Victoire-de-la-Marne (chapelle)
21. Bâtiment des Carmélites 81 rue Victoire-de-la-Marne
22. Couvent des Carmélites 87 rue Victoire-de-la-Marne

PÉRIMÈTRE DU SITE INSCRIT

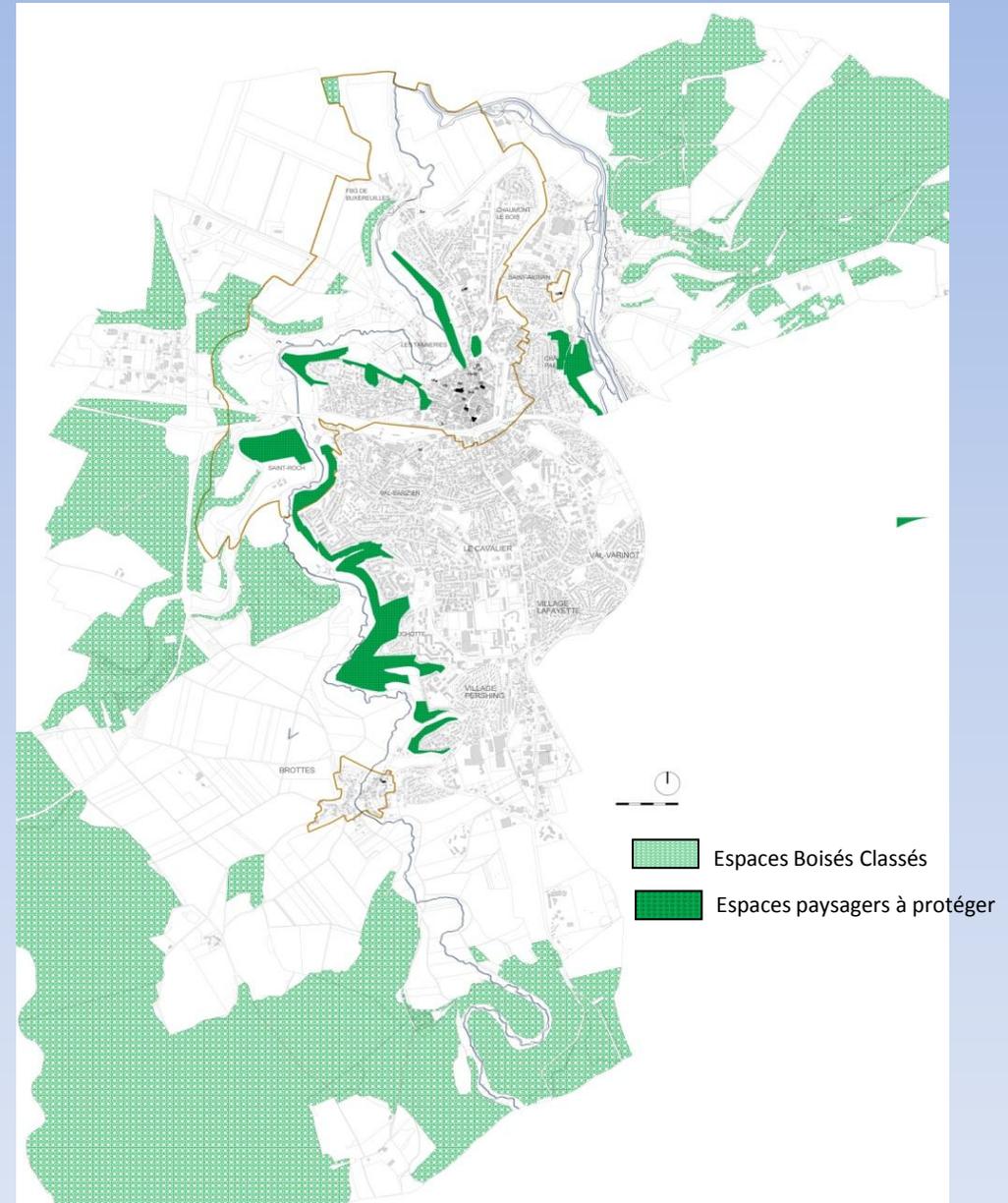


Un patrimoine déjà reconnu

Des espaces naturels protégés et des inventaires écologiques



Sites Natura 2000 et Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)



Des espaces protégés par le PLU

Une forte volonté communale

- Adapter l'outil de gestion aux enjeux patrimoniaux contemporains
- Associer les acteurs locaux à la démarche



Une méthode au service de la démarche patrimoniale

- Un diagnostic partagé
- De la protection à la mise en valeur
- Un outil de gestion renouvelé



Un diagnostic partagé

- **L'évaluation de la ZPPAUP : un regard critique et l'expérience de la gestion par la ville de Chaumont**
- **Des visites de terrain en commun: élus, techniciens de la ville et de l'État, équipe de maîtrise d'œuvre**
- **Des questionnements échangés: un périmètre à reconsidérer et une réévaluation du bâti et des espaces non bâtis à établir**
- **Une connaissance concrète du territoire communal: une enquête de terrain à la parcelle**
- **La restitution du diagnostic: une analyse partagée avec les acteurs locaux**



Des questionnements échangés et partagés avec les élus, les services de la ville et de l'État

1 – Réapprécier le périmètre au regard du patrimoine local reconnu

- des ensembles bâtis et des éléments isolés en dehors du périmètre de la ZPPAUP
- les paysages de la Suize et de la Marne non appréhendés dans leur globalité



Le viaduc à l'entrée ouest de la ville



Ancien entrepôt des Substances



La vallée de la Suize



Maison-type dans le village Pershing



Villa éclectique à Château-Paillet



La Marne

Des questionnements échangés et partagés avec les élus, les services de la ville et de l'État

2 - Réévaluer le bâti et les espaces non bâtis

- définir des critères d'évaluation de la valeur patrimoniale du bâti



Bâti remarquable



Bâti d'intérêt architectural



Bâti d'intérêt urbain

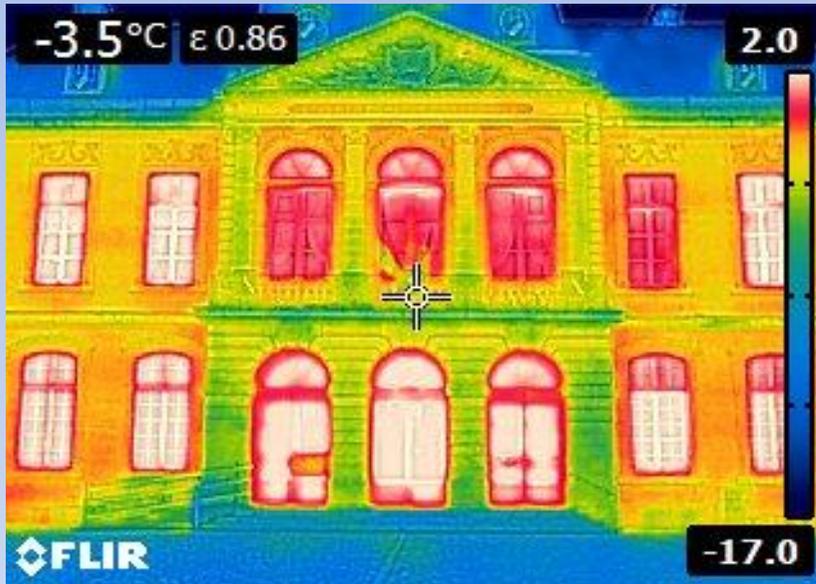
Le croisement de 3 critères:

- les qualités architecturales liées aux matériaux et à leurs techniques de mise en œuvre
- les qualités urbaines liées à l'implantation du bâti dans le parcellaire et aux rapports de continuité des gabarits dans le front de rue
- les altérations architecturales et urbaines subies par les dispositions anciennes au fil du temps

Des questionnements échangés et partagés avec les élus, les services de la ville et de l'État

2 - Réévaluer le bâti et les espaces non bâtis

- intégrer l'approche environnementale



Fuites de chaleur aggravées par la présence de ponts thermiques



Sols imperméables amplifiant les remontées capillaires dégradant le mur

Le croisement de 3 critères:

- les qualités liées à l'implantation du bâti: densité et compacité
- les qualités constructives du bâti: inertie et performances thermiques
- les qualités des abords du bâti: perméabilité des sols, murs de clôture et environnement végétal

La restitution du diagnostic: une analyse partagée avec les habitants

- une information régulière
- une exposition
- une réunion publique

LES VALLÉES DE LA SUIZE ET DE LA MARNE, DES TERRITOIRES PRÉSERVÉS

LA VALLÉE DE LA SUIZE

La basse vallée de la Suize constitue l'unité paysagère naturelle la plus riche des espaces ruraux chaumontais. La vallée, profondément encaissée entre deux coteaux boisés longe le promontoire urbanisé sur l'intégralité de son flanc Ouest. Le fond de vallée est principalement constitué de prairies, maraichonniers répartis de part et d'autre de la rivière qui s'ouvre par un mince cordon arboré. Des haies vives, de hautes arbrasses ponctuellement les péta succèdent d'espaces intimistes encaissés par les ren. Le visuel, seul élément qui enjambe la vallée, s'adresse pour créer un point d'appel majeur, maq qu'il offre les prairies et le contraste d'échelle qui se e.

LA VALLÉE DE LA MARNE

La vallée de la Marne constitue le miroir de la vallée de la Suize au Nord-Est de Le lit naturel de la Marne, relativement étroit et paisible, compose avec le pati canal entre Champagne et Bourgogne. Longe en rive droite par le hameau de Reclancourt, le canal est bordé par un cyclisme et promeneurs un cheminement continu de Vitry-le-François à Langr. La rivière et le canal se rapprochent à mesure que l'on remonte vers le Nord q par un mince cordon terreux sur lequel passe la voie verte. Au Nord du promontoire chaumontais, la vallée de la Marne et celle de la Suize i une vaste plaine cultivée en contrastes de Chaumont-le-Blois.

DES HAMEAUX AU CŒUR DE L'HISTOIRE RURALE DU PAYS CHAUMONTAIS

LA VALLÉE DE LA SUIZE ET DE LA MARNE SONT PONCTUÉES D'IL

La structure des Bots qui se sont bâtis dans la val- Initialement déconnecté lie diffère selon qu'il s'agisse initialement de l'étalement urbain et la hameaux indépendants du bourg ancien ou de quartiers à part entiers, bourg.

Nous pouvons ainsi regrouper les hameaux de Basseuilles et de Brottes. Si le premier a connu un moindre développement leur structure est relativement semblable dans le sens où ils se sont développés d'abord sur d'une part celle d'un vil Paris-Botte, et d'autre part de franchissement plaçant la rivière au cœur de la structure urbaine.

De nombreuses cohabit bourgeois des tanneries et la constituent une entité or chaumontais, s'est, quant à lui développé suivant un axe longitudinal en rive droite de la Marne.

HISTOIRE DE LA VILLE LES GRANDES ETAPES DE LA FORMATION DE CHAUMONT

Dans la première moitié du 20^{ème} siècle, l'essor économique se poursuit. D'importantes démolitions dans le centre ancien sont entreprises pour la création de nouveaux logements et d'équipements tertiaires. La densification des faubourgs existants en marge du centre ancien et la construction des nouveaux équipements (Polytechnique, Ecole normale) le long du mail, traduisent l'affaiblissement du rôle administratif de la ville et la prospérité d'une grande bourgeoisie industrielle.

Dans les anciens faubourgs, sous l'impulsion de la présence américaine jusqu'en 1945, on détruit les quartiers résidentiels existants et on en construit des nouveaux au Nord, autour de la caserne Damourmont et au Sud, autour du site militaire Quartier Foch. Les lotissements américains valent le pair. Suppression des alignements d'arbres et élargissement des gabarits des rues au Nord (avec Paul Doumer) et au Sud (avec de la République).

Panneaux d'exposition

LA FORMATION D'UNE VILLE DANS UN SITE D'EXCEPTION

La ville de Chaumont s'est progressivement développée à partir d'un donjon édifié au 10^{ème} siècle et d'un premier bourg établi au cours du 13^{ème} siècle sur le rebord du plateau escarpé qui domine la confluence des vallées de la Marne et de la Suize.

Entre 1275 et 1296, de nouvelles fortifications comprenant des fossés et bastions au Sud et à l'Ouest sont édifiées autour des faubourgs. Cette figure de la ville persiste jusqu'au 18^{ème} siècle qui voit la démolition des anciens portes des remparts et la création d'alignements d'arbres marquant les traces viaires du centre-ville vers les faubourgs au Nord et au Sud.

C'est au 19^{ème} siècle que des transformations intervention. Les remparts sont démantelés et remplacés par des lieux d'agencement mail plantés bordés de nouvelles constructions. En 1855, avec l'arrivée du chemin de fer, on édifie le viaduc et la gare et de nouvelles infrastructures, des équipements et des logements ouvriers. La voie verte occupe une partie des anciens fossés. Dans les années 1870, la garnison du Fort Lambert (actuelle caserne Damourmont) est implantée au Nord.

ENJEUX ARCHITECTURAUX COMPRENDRE ET RESPECTER LE COMPORTEMENT DU BATI ANCIEN

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU BATI ANCIEN

- Présence de cheminsés assurant l'évacuation des fumées et la ventilation permanente des intérieurs
- Présence d'enduits à base de chaux liçants recouvrant les maçonneries et permettant une évaporation continue de l'humidité
- Mauvaise isolation en bois présentant des profils fins assurant une bonne pénétration de la lumière ou de l'ensoleillement
- Présence de murs massifs et de revêtements de sols à forte inertie (pierre cuite, pierre calcaire) permettant de « stocker » l'énergie solaire captée par les fenêtres
- Présence de sols non étanchés (permettant une certaine évaporation des eaux usées terrain) mais dont la pente en léger dévers permet l'évacuation des eaux de pluie

LES ALTÉRATIONS ET LES DÉSORDRES POSSIBLES

- Démolition possible des cheminées et souches de cheminées compromettant la ventilation naturelle des intérieurs
- Pose d'isolants thermiques légers et étanches supprimant l'inertie thermique de la construction (réduction du confort d'été et de mi saison)
- Pose de plaques de polystyrène étanches sous plafond (risque d'apparition de moisissures ou de mites)
- Modification des ouvertures (fenêtres plus petites, pose de volets roulants, absence de ventilation, etc.) entraînant la modification de la qualité des façades et la réduction de l'éclaircement
- Pose d'enduits étanches (à base de ciment) augmentant l'humidité interne des murs
- Recouvrement des pavés par un revêtement étanche (bitume, béton) augmentant les remontées d'eau dans les murs (le remontées capillaires)
- Suppression ou réduction de la surface des soupiraux assurant la ventilation des caves
- Présence de sols de cave en terre battue favorisant une évaporation continue des eaux et réduisant les remontées capillaires dans les murs
- Réalisation de chapes ou d'enduits étanches en cave augmentant les remontées capillaires dans les maçonneries
- Pose de moquettes ou de revêtements de sols élastiques (à base de PVC) supprimant la respiration des sols

HÔTELS PARTICULIERS 17^{ème} - 18^{ème} SIÈCLE

Ensemble bâti en pierre de taille, dont la façade en retrait donne sur une cour intérieure. Couvrement par lucarnes ou parfois par frontons sculptés. Le grand portail sur rue est composé de vantaux de panneaux pleins moulurés en encadrement par deux pilastres cannelés avec bossages au par une grille en fer forgé. Des ailes latérales figurent en extension du corps du bâti central.

MAISONS RURALES 18^{ème} - 19^{ème} SIÈCLE

Ensemble bâti composé d'une habitation et d'une grange mitoyenne. Chaînages en pierre dans les angles, encadrement d'ouverture en pierre ou en briques, enduit de laçade au mortier de chaux en R+1 avec greniers. Les constructions d'origine rurale sont dans leur grande majorité implantées dans les premiers faubourgs de la ville.

MAISONS DE VILLE 18^{ème} - 19^{ème} SIÈCLE

Façade en alâtre ou enduite, avec colonnes saillantes, rythme par des travées régulières, hierarchie suivant l'habitat par bandeaux d'étage en R+2 comportant souvent un comble parallèle à la rue (souvent encastré en façade par lucarnes). Quelques constructions ont un jardin ou une cour en arrière de la parcelle.

LOTISSEMENTS DU 20^{ème} SIÈCLE

De la maison ouvrière à la villa bourgeoise, ces ensembles traditionnels une architecture électrique en R+1 avec combles, ces constructions sont implantées en retrait, une clôture (mur ou grille) assure la continuité sur rue. Cas particulier : autour du site militaire du Quartier Foch, les lotissements américains bâtis après la seconde guerre mondiale et composés de maisons jumelées en rez-de-chaussée au jardin.

De la protection à la mise en valeur: des propositions pour des projets

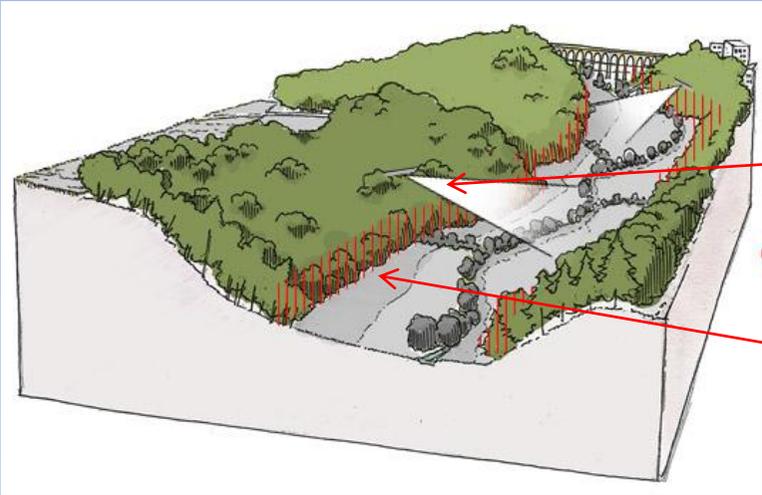
- **Maintenir l'intégrité et la qualité des espaces naturels**
- **Préserver et mettre en valeur les relations visuelles entre la ville et les espaces naturels**
- **Préserver et mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau**

- **Conserver et valoriser les caractères spécifiques des tissus bâtis**
- **Embellir les espaces publics**
- **Intégrer le développement durable dans les aménagements urbains**

- **Entretenir et restaurer le bâti**
- **Accompagner l'évolution et l'amélioration du bâti**
- **Garantir une qualité d'ensemble des devantures commerciales**



Maintenir l'intégrité et la qualité des espaces naturels: conforter et préserver les coteaux boisés et les fonds de vallées humides



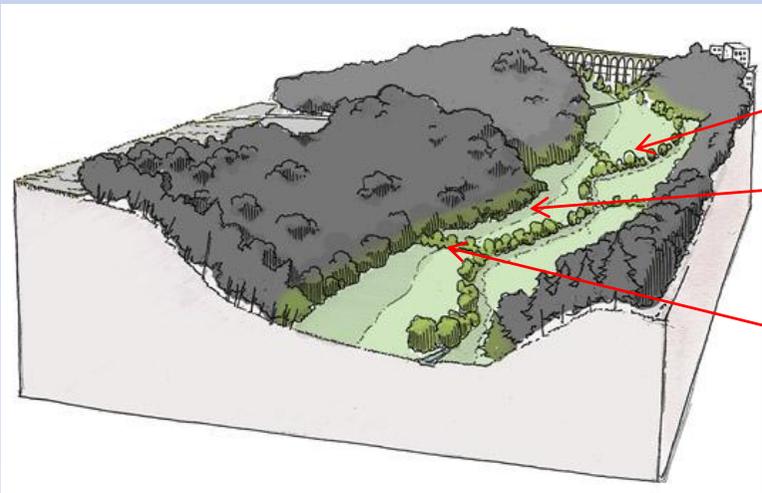
Dégagement de points de vue ponctuels sur la vallée

Préservation de la structure de la lisière

Coteaux boisés en vis-à-vis de la vallée de la Suize



Plantation de saules têtards pour compléter un alignement



Préservation de la structure de la ripisylve

Maintien des espaces ouverts entre rivière et coteaux

Protection des haies bocagères

Éléments structurants de la vallée de la Suize



Aménagements potentiels en bord de rivière



Préserver et mettre en valeur les relations visuelles entre la ville et les espaces naturels: conforter les continuités de cheminement des sentiers de découverte et aménager les points de vue



Chemin agricole et sentier pédestre en fond de vallée



Exemple de signalétique contemporaine



Vue dégagée sur la vallée de la Suize



Risque de disparition des vues avec la végétation



Aménagement avec maintien de la continuité visuelle



Potentialité de mise en valeur du rempart par un éclaircissement du coteau

Préserver et mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau: entretenir et restaurer les aménagements anciens



Le lavoir d'en Buez
Un élément majeur du patrimoine hydraulique de la Suisse

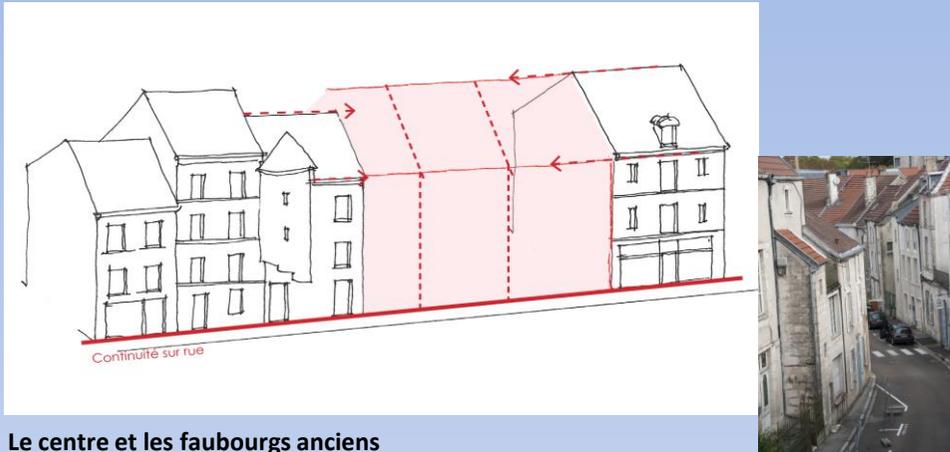


Bief sur la Marne

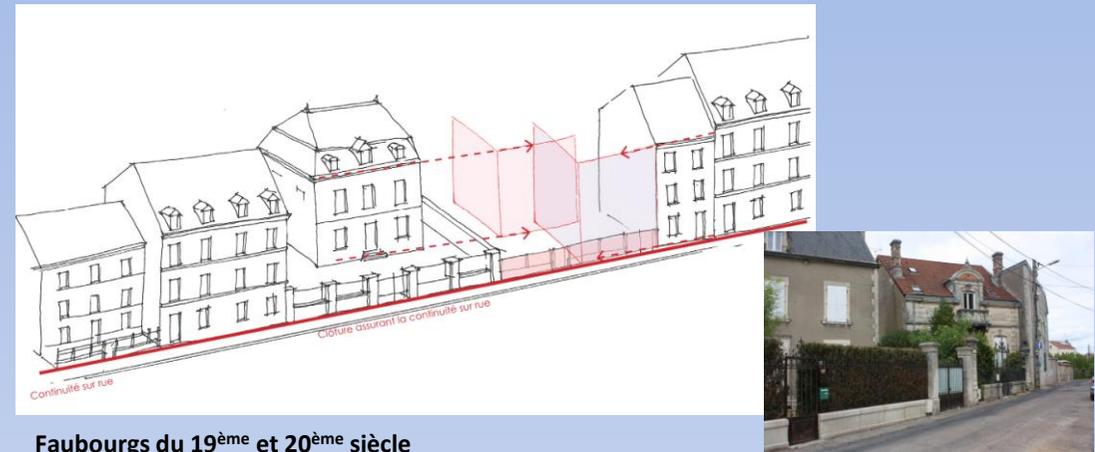


Conserver et valoriser les caractères spécifiques des tissus bâtis: préserver la diversité et la spécificité des fronts de rue et des principes d'implantation du bâti

Constructions neuves

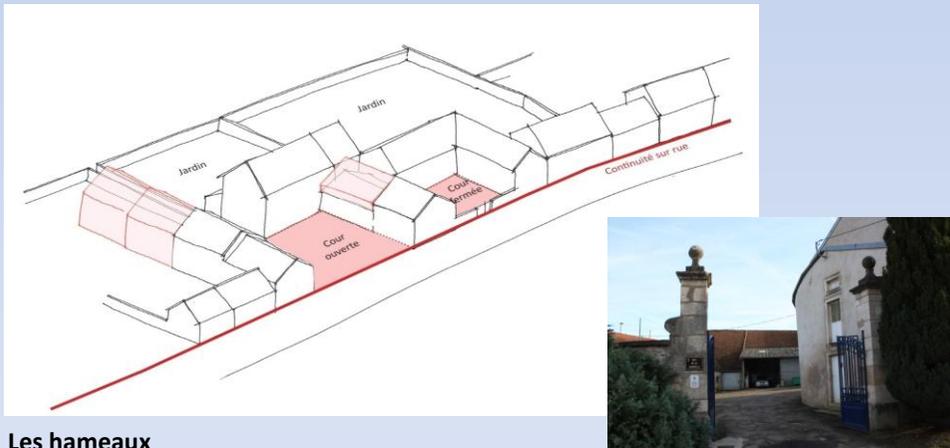


Le centre et les faubourgs anciens
Implantation des constructions neuves à l'alignement sur rue et entre limites séparatives
Respect du rythme parcellaire en façade et en toiture
Gabarit cohérent avec le bâti environnant

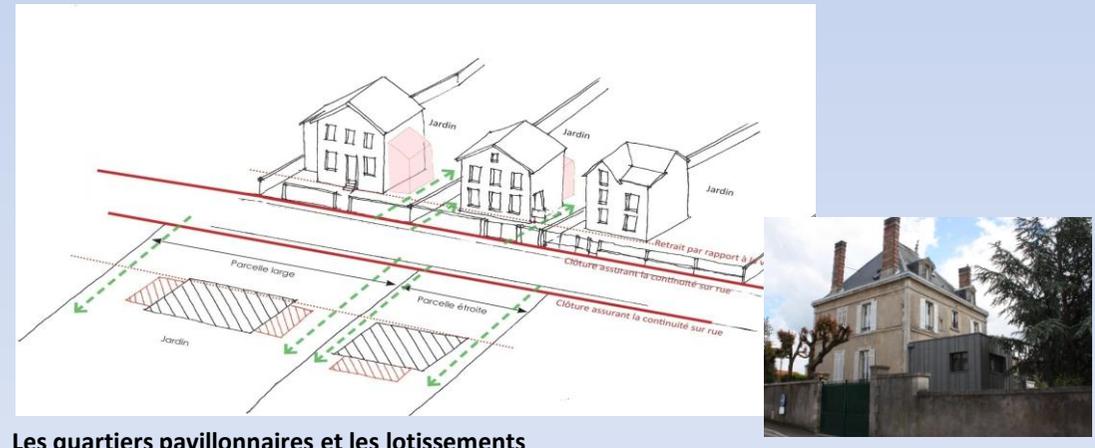


Faubourgs du 19^{ème} et 20^{ème} siècle
Implantation des constructions neuves à l'alignement sur rue ou en retrait
Continuité sur rue assurée par un mur de clôture en cas de retrait
Gabarit cohérent avec le bâti environnant

Extension et surélévation du bâti existant



Les hameaux
Extensions dans la continuité des corps de bâti existants en préservant l'emprise des cours
Gabarit cohérent avec le bâti environnant



Les quartiers pavillonnaires et les lotissements
Parcelles étroites: extensions sur l'arrière pour préserver les vues sur les jardins
Parcelles larges: extensions latérales qui laissent des vues
Gabarit cohérent avec le bâti environnant

Embellir les espaces publics: mettre en valeur les monuments et leurs abords et requalifier les espaces publics



Basilique Saint-Jean-Baptiste: trottoirs étroits, faible recul sur le monument, stationnement omniprésent, multiplicité des matériaux de revêtement de sol



Requalification des abords de l'église: réorganisation du stationnement, augmentation de l'espace dévolu aux piétons, unité de matériau de sol, apport de végétation



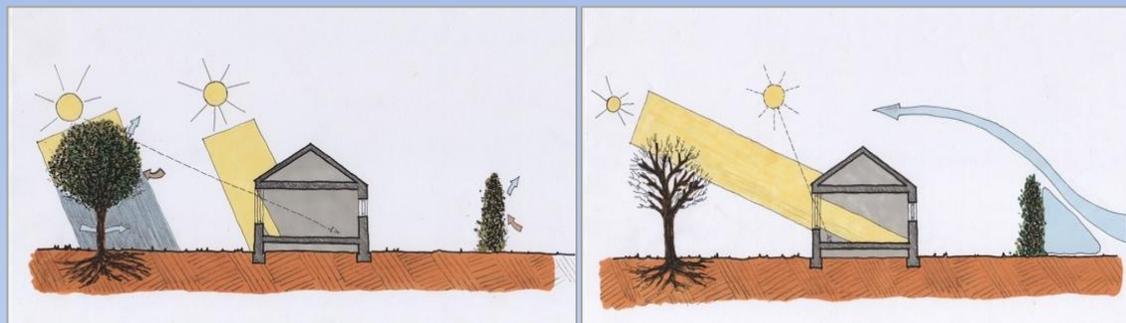
Avenue Paul Doumer



Restitution des plantations d'alignement et intégration des circulations douces

Intégrer le développement durable dans les aménagements urbains: Maintenir les murs garants de la qualité environnementale du bâti et renforcer la place du végétal pour maintenir la biodiversité

Hauts murs de clôture apportant une protection efficace contre les bruits de la rue et préservant l'intimité des jardins



Situation d'ensoleillement en été et en hiver



Présence du végétal en cœur d'îlot: rafraîchissement et limitation des surchauffes en été par protection solaire, ombrage des sols et des façades, évaporation des eaux souterraines



Entretien et restaurer le bâti: reconnaître les types de bâti, les matériaux et les techniques de mise en œuvre



Entretenir et restaurer le bâti: adapter les interventions aux types de bâti, à leurs matériaux et à leurs techniques de mise en œuvre

LES FAÇADES ENDUITES ET EN PIERRE DE TAILLE



Corniche à godrons

Escalier hors œuvre

Maison avec escalier hors œuvre 16^{ème} siècle



Encadrement en pierre de taille

Menuiseries à petits carreaux

Contrevents en bois

Maison à avant-corps latéraux 16^{ème} - 17^{ème} siècle



Pierre de taille avec mouluration

Portail en bois

Hôtel particulier 17^{ème} - 18^{ème} siècle

LES FAÇADES ENDUITES ET COMPOSITES



Enduit et modénature plâtre et chaux.

Contrevents ajourés

Garde-corps

Maison à façade ordonnancée 18^{ème} - 19^{ème} siècle



Couverture en tuiles plates en terre cuite

Contrevents en bois

Enduit couvrant chaux avec encadrements des baies en pierre

Maison rurale 18^{ème} - 19^{ème} siècle



Garde-corps en applique

Persiennes métalliques rabattues en tableau

Pierre calcaire, meulière, brique vernissée, faux pan de bois, modénature en plâtre ou en ciment

Grille de clôture en fer forgé sur mur bahut maçonné

Villa éclectique fin 19^{ème} - début 20^{ème} siècle

Accompagner l'évolution et l'amélioration du bâti: concilier amélioration thermique et qualité architecturale, énergies renouvelables et maintien du patrimoine



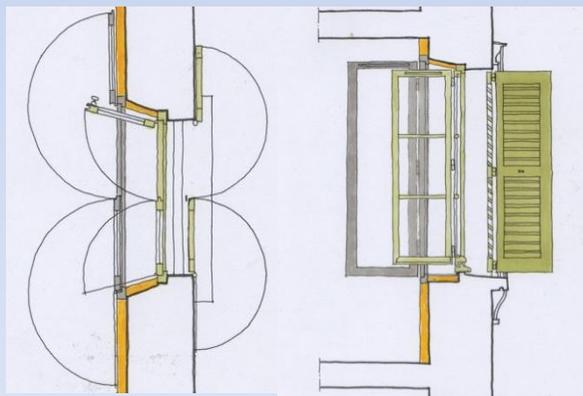
Isolation thermique par l'extérieur proscrite sur les façades en matériaux destinés à rester apparents ou enduites avec décors



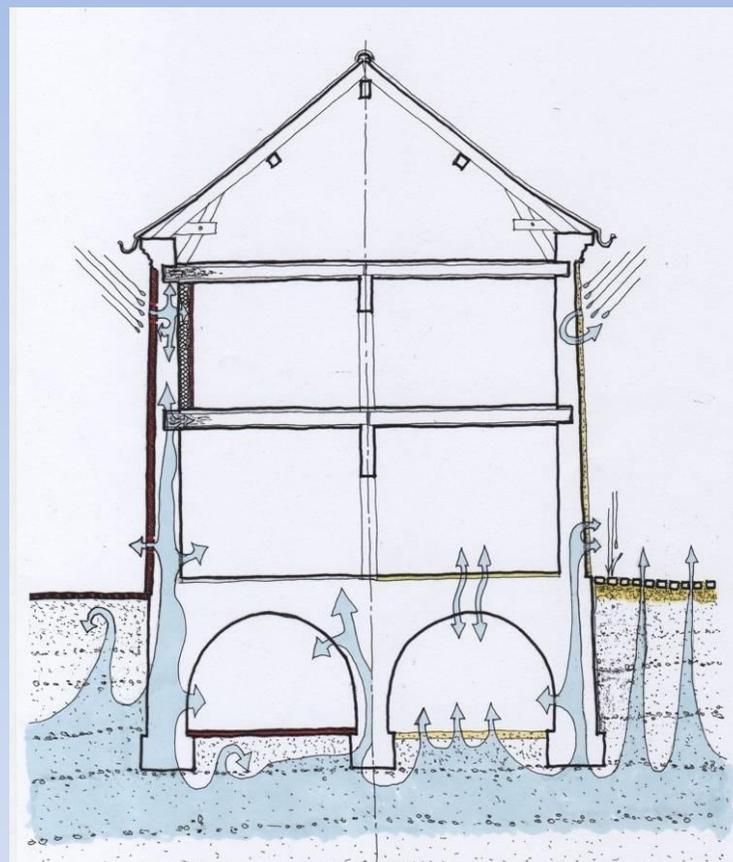
Isolation thermique par l'extérieur uniquement sur les façades d'architecture simple et non ornementée



Double fenêtre dans le centre ancien



Plan et coupe de principe pour la pose d'une double fenêtre



Revêtements de sol infiltrants permettant l'évaporation naturelle de l'eau et réduisant les remontées d'eau dans les maçonneries

Revêtements de sol imperméables accentuant les remontées d'eau dans les maçonneries



Maintien partiel des pavés et des fils d'eau dans une ancienne cour

Garantir une qualité d'ensemble des devantures commerciales: composer la devanture commerciale avec la façade de l'immeuble et prendre en considération les contraintes techniques



Exemple de devanture commerciale implantée sous deux immeubles différents et dont les percements ne sont pas composés avec la façade qui les surplombe

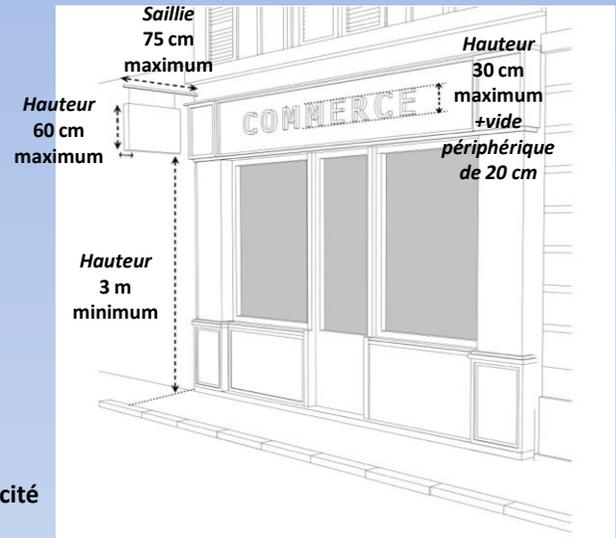
Principe de recomposition :

- devanture interrompue dans l'axe des murs mitoyens
- composition des percements avec les baies des étages

Lignes de compositions verticales

Principes de composition de la façade existante : proportions entre les pleins et les vides, positions des axes des fenêtres des étages.

Le caractère de symétrie d'une façade peut être conforté par la composition de la devanture.



Visibilité mais simplicité des enseignes



Accès du commerce aux personnes à mobilité réduite par l'intégration d'une rampe escamotable dans le seuil

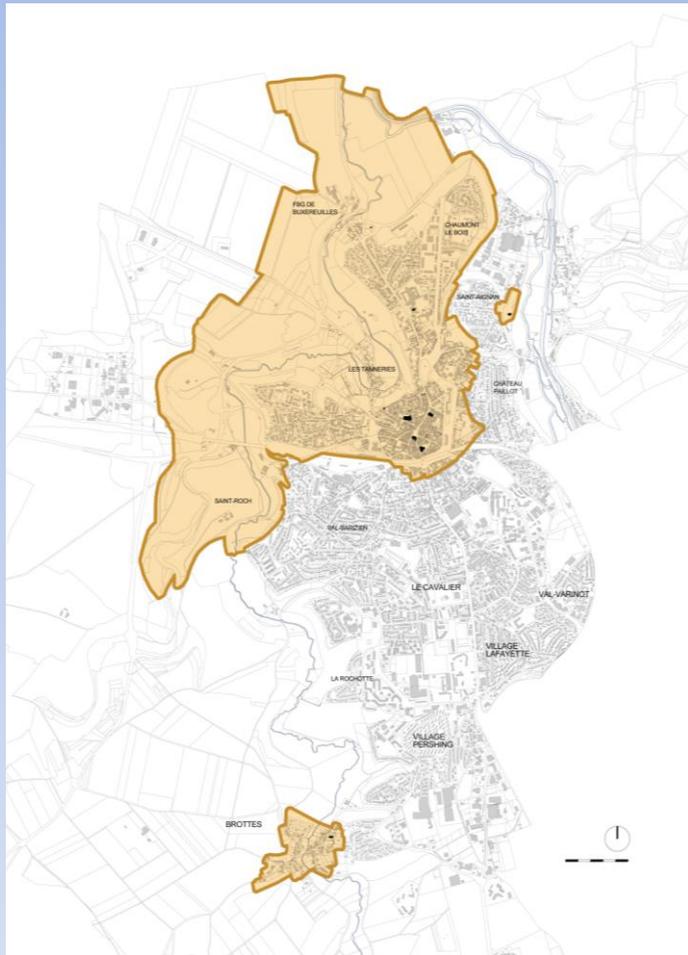
Un outil de gestion renouvelé

- Un périmètre étendu
- Un Plan de Protection et de Mise en Valeur à l'échelle de la parcelle
- Un règlement illustré à vocation pédagogique
- Une concertation élargie en perspective

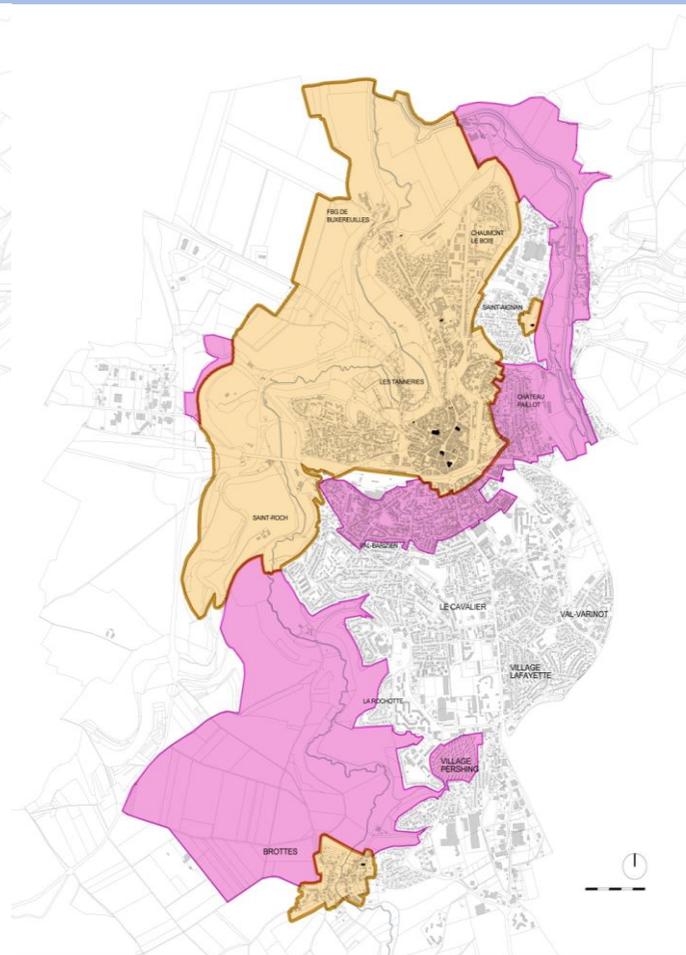


Un périmètre étendu

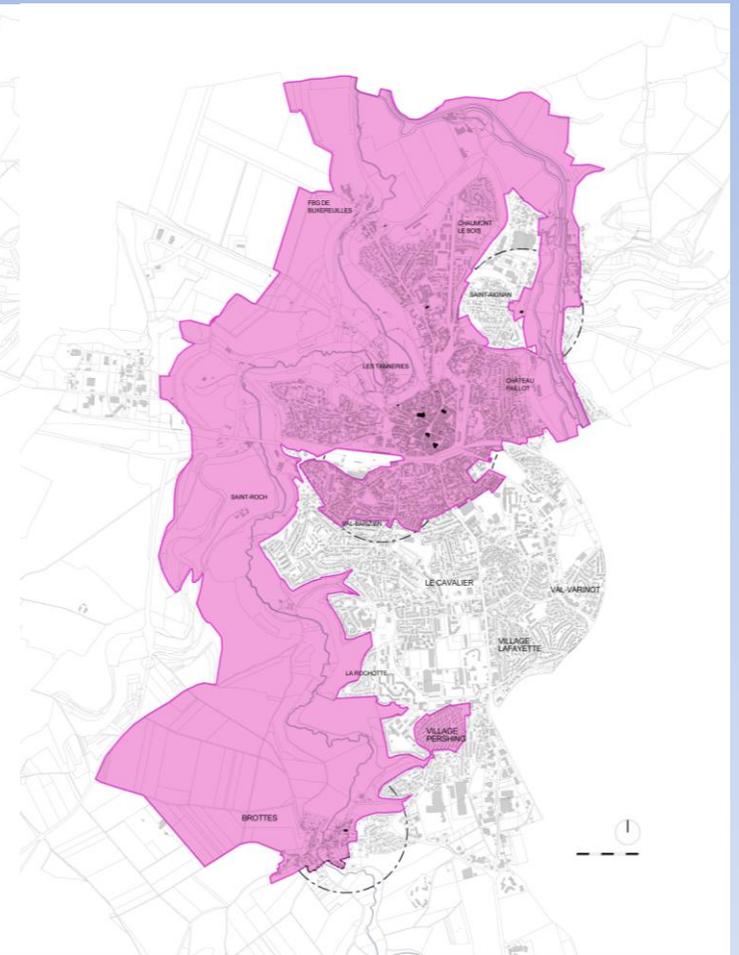
Une vision globale du territoire communal et la reconnaissance du patrimoine naturel de la ceinture verte chaumontaise



Le périmètre de la ZPPAUP



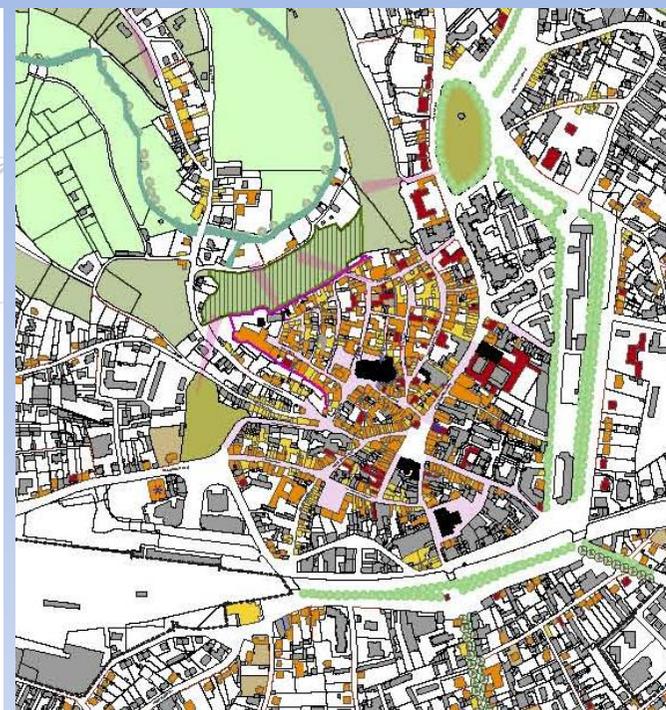
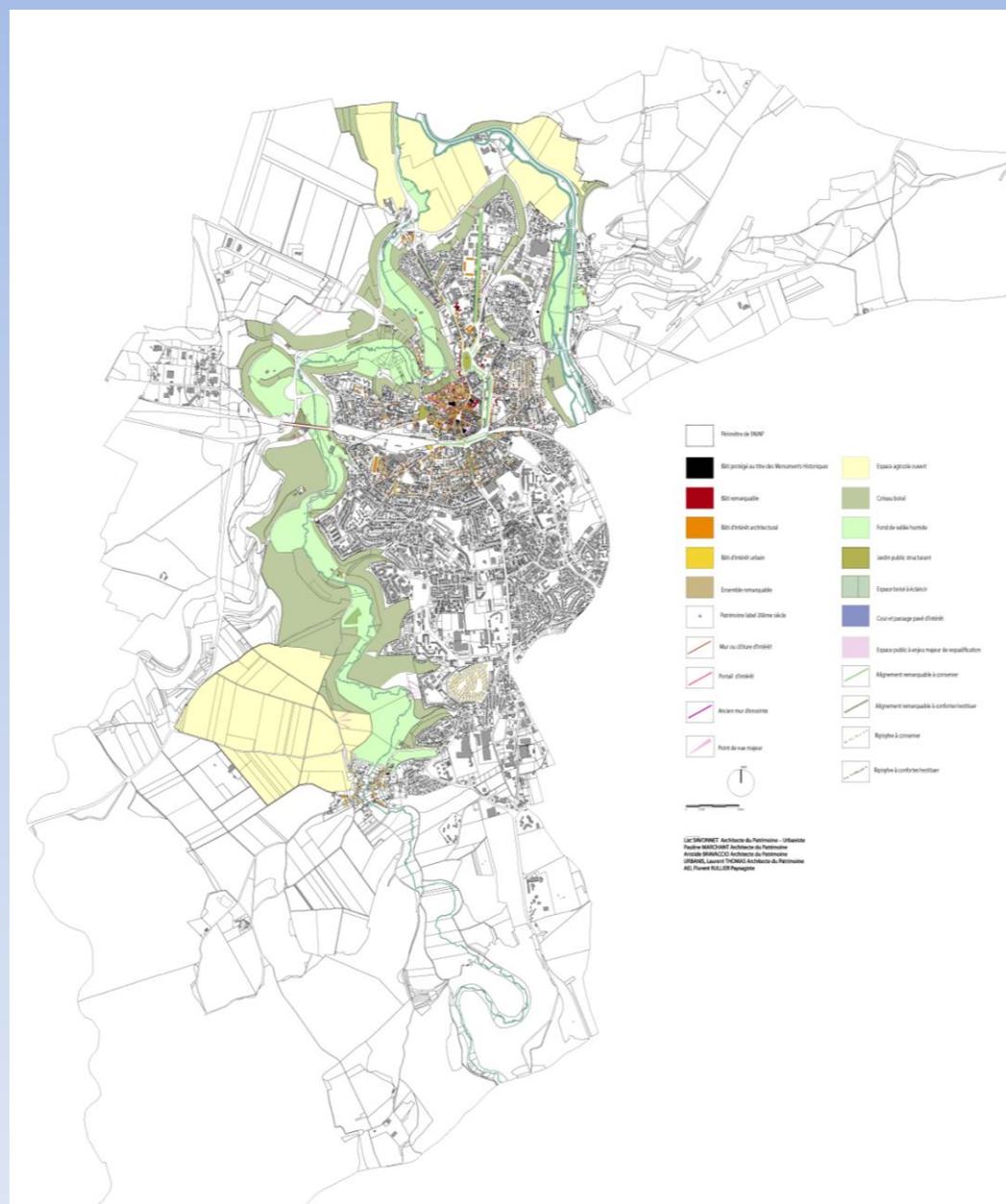
Les extensions de l'AVAP



Le périmètre de l'AVAP

Un Plan de Protection et de Mise en Valeur à l'échelle de la parcelle

Le patrimoine comme support d'actions de développement de l'attractivité de Chaumont



Les actions sur le paysage

- conforter et préserver les structures paysagères
- aménager les points de vue
- développer les cheminements des sentiers de découverte

Les actions sur l'espace public

- renforcer la place du végétal
- mettre en valeur les monuments et leurs abords
- requalifier les espaces publics plantés

Les actions sur le bâti

- valoriser et faire connaître les techniques de construction et de rénovation respectueuses du bâti ancien
- sensibiliser les entrepreneurs du bâtiment aux spécificités architecturales du patrimoine chaumontais
- communiquer sur la valeur du patrimoine bâti chaumontais et faire connaître ses spécificités

Un règlement illustré à vocation pédagogique

Illustrations



Ancien entrepôt des Subsistances

Annexe d'un maison de ville



Détail du mur bahut d'une clôture

Panneau décoratif en rocaille

Mur pignon d'immeuble

Altérations fréquentes – interventions à proscrire



Reprise au mortier de façon hétérogène sans respecter le calepinage existant

Travail à plat des joints effaçant la saillie de la pierre

Emplois de mortier au ciment

80

Luc SAVONNET Architecte du Patrimoine – Urbaniste
Pauline MARCHANT, Laurent THOMAS, Ariélida BRAVACCIO Architectes du Patrimoine – AEI, Florent RILLIER Paysagiste
AVAP de CHAUMONT Proposition de règlement – Octobre 2016

FAÇADES EN MOELLONS DE PIERRE CALCAIRE

Le moellon de calcaire apparaît en façade des immeubles, maisons de ville et les villas à partir de la fin du 19e et au début du 20e siècle, tout comme le bâti industriel construit après l'arrivée du chemin de fer à proximité de la gare. La forme irrégulière des pierres donne une grande importance aux joints souvent épais réalisés en mortier de chaux naturelle teinté (brique pilée) et accueillant parfois des éclats de silex et de meulière : on parle de rocaille. Des joints saillants avec des formes d'appareillage hexagonales apparaissent au début du 20e siècle. La pierre meulière comme le moellon de calcaire est souvent associée à des éléments de brique ou de pierre (encadrements, chaînes d'angles, bandeaux...) qui renforcent la structure et contribuent au décor de l'ensemble.

Règle

La restauration de la maçonnerie s'effectue par relancis* c'est à dire par suppression des pierres dégradées, rebouchage des cavités avec insertion de blocs de maçonneries neuves. Le type de pierre existante est respecté en privilégiant les carrières locales.

Le rejointoiement des pierres est réalisé avec soin en respectant les dispositions anciennes encore en place. Le traitement des façades est finalisé pour retrouver son aspect d'origine, tant par la polychromie de la pierre que par la couleur des joints, souvent teintés par la brique pilée, et parfois par le rajout d'éclats de meulière et de silex quand il s'agit de rocaille*.

Pour les opérations de nettoyage, on opte pour des procédés à base d'eau claire à basse pression, de savons nettoyant à PH neutre et brosse douce (chiendent ou nylon).

Le recouvrement des maçonneries par tout procédé tel que peinture, revêtement plastique ou isolation thermique par l'extérieur est pros crit.

Pour les façades en moellons non destinées à être vues, la restitution d'un enduit impérativement à la chaux est recommandée (mortier de ciment interdit).

81

Luc SAVONNET Architecte du Patrimoine – Urbaniste
Pauline MARCHANT, Laurent THOMAS, Ariélida BRAVACCIO Architectes du Patrimoine
AVAP de CHAUMONT Proposition de règlement – Octobre 2016

Illustrations

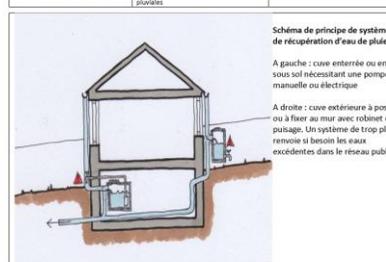
AMÉLIORATION DE LA GESTION DE L'EAU



Récupération simple des eaux pluviales par une citerne extérieure

Exemple de citerne extérieure raccordée directement sur la descente d'eau pluviale

Installation d'une citerne enterrée



120

Luc SAVONNET Architecte du Patrimoine – Urbaniste
Pauline MARCHANT, Laurent THOMAS, Ariélida BRAVACCIO Architectes du Patrimoine – AEI, Florent RILLIER Paysagiste
AVAP de CHAUMONT Proposition de règlement – Octobre 2016

Le règlement de l'AVAP auquel est associé le Plan de Protection et de Mise en Valeur, définit les prescriptions applicables aux demandes d'autorisation de travaux.

Il est établi de manière à en faciliter l'utilisation par les porteurs de projet: nature des travaux concernés, accompagnement des règles par des illustrations et des recommandations.

IV.2.p. Amélioration de la gestion de l'eau

Les puits :

Avant l'arrivée de l'eau courante, l'essentiel de l'approvisionnement en eau se faisait à partir de puits à margelle, dont certains ont ensuite été équipés de pompes à main pour faciliter le puisage.

Les citernes :

Il existe aujourd'hui des solutions modernes permettant la récupération et la mise en réserve des eaux de pluie, soit par citerne aérienne ou hors sol, soit par citerne enterrée ou installée dans le sous-sol.

Le puisage des eaux souterraines ou la récupération des eaux de pluie présentent aujourd'hui plusieurs avantages :

- la réduction de la consommation d'eau pour l'arrosage ou le lavage des sols,
- le recyclage local des eaux et la suppression de son traitement par les stations d'épuration,
- la rétention temporaire des eaux pluviales sur la parcelle, réduisant ainsi la saturation des réseaux publics et les risques d'inondations et de pollution des cours d'eau.

Réglementation, précautions à respecter :

Les eaux de pluies ne respectent pas les limites de qualité réglementaires définies pour l'eau potable. Tout raccordement même temporaire des installations de récupération d'eau avec le réseau de distribution d'eau potable, est interdit. D'autre part, l'existence d'un puits dans son terrain offre la possibilité de prélever une certaine quantité d'eau de la nappe phréatique pour un usage domestique limité à 1000m³ par an (Art R214-5 du code de l'environnement). Cependant, l'usage d'un puits existant nécessite au préalable :

- une analyse annuelle de l'eau en laboratoire
- une déclaration en mairie

Règle

L'ensemble des dispositifs anciens existants de captage ou de stockage des eaux tels que puits, puisard, citerne, aqeduc, pompe, etc., ainsi que tous les ouvrages liés à leur usage, sont conservés dans leur intégralité et mis en valeur ou restitués.

L'installation de citernes aériennes respecte les principes suivants :

- l'installation de la citerne sur l'arrière des parcelles, est réalisée sur un emplacement non visible depuis l'espace public. En cas d'impossibilité, une structure permettant le recouvrement végétal de la citerne est requis,
- les chutes ou descentes d'eaux pluviales en plastique sont interdites.

121

Luc SAVONNET Architecte du Patrimoine – Urbaniste
Pauline MARCHANT, Laurent THOMAS, Ariélida BRAVACCIO Architectes du Patrimoine – AEI, Florent RILLIER Paysagiste
AVAP de CHAUMONT Proposition de règlement – Octobre 2016

La concertation élargie en perspective

- Des réunions publiques
- Une exposition
- Une enquête publique

